



Règles de participation

« Mes Rendez-vous Sport Santé »

1 – ORGANISATION

- Le dispositif « Mes Rendez-vous Sport Santé » est proposé aux agents des trois entités (Ville, GBM, CCAS) souhaitant se (re)mettre au sport.
- L'action « Initiation et découverte de disciplines olympiques » se compose d'un programme de 10 Rendez-vous Sport Santé sur l'année 2024. (un rendez-vous par mois, de janvier à juin et de septembre à décembre).

2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

- La participation de l'agent est **conditionnée aux nécessités du service et devra être validée par le n+1.**
- Chaque agent pourra bénéficier de **3** Rendez-vous Sport Santé **maximum par année civile.**
- Pour chaque rendez-vous, une heure sera comptabilisée comme temps de travail. Un contrôle des présences sera fait le jour de la séance sur le lieu de pratique.
- En cas de pathologies, nous vous prions de vous rapprocher de votre médecin pour avis.
Dans tous les cas, nous vous demanderons d'adapter l'intensité d'activité à vos capacités physiques.

3 – MODALITES D'INSCRIPTION

- Inscription via l'interface billetterie uniquement.
- Chaque inscription est nominative, individuelle et définitive.
- Présentation obligatoire du billet le jour de l'évènement.

